

RÉSOLUTION

Alliance Mondiale pour la Psychologie

RAPPELANT que l'Alliance Mondiale pour la Psychologie ("Alliance") collabore activement à l'échelle mondiale depuis le Sommet de Lisbonne de 2019 en faisant progresser collectivement le leadership des psychologues et la science de la psychologie au nom des organisations membres et du public;

PROCLAMANT que l'Alliance s'engage à poursuivre sa coopération en vue de relever les défis mondiaux fondamentaux définis dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, en mettant l'accent sur l'ODD 3 : Assurer une vie saine pour tous à tous les âges ; ODD 10 : Réduire les inégalités à l'intérieur et entre les pays ; et ODD 13 : Prendre des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs impacts;

AFFIRMANT que l'Alliance valorise la synergie et la coopération multi-interculturelles, l'inclusion et les stratégies actives pour apporter une diversité mondiale de voix à la table ; travaille à renforcer les partenariats et les actions au niveau mondial ; et favorise l'engagement actif de la science psychologique et son application dans tous les secteurs de la société;

CONSIDÉRANT QUE l'Objectif 3 des Nations Unies pour le développement durable exhorte à assurer une vie saine et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge, et reconnaît que la santé humaine dépend à la fois du bien-être mental et physique;

NOTANT que la santé mentale mondiale est un domaine de recherche et de pratique en pleine évolution qui vise à atténuer la souffrance biopsychosociale par la prévention, les soins et le traitement culturellement pertinents des problèmes de santé mentale ; promouvoir et soutenir la santé psychosociale et le bien-être des individus et des communautés du monde entier ; apporter des changements systémiques à l'accessibilité, à l'organisation et à la prestation des services de santé mentale;

OBSERVANT que la santé mentale demeure souvent négligée malgré son importance évidente pour la santé mondiale, les économies et les droits de la personne. On estime qu'un adulte sur cinq est confronté à un problème de santé mentale, et 80 % des personnes atteintes de troubles mentaux graves ne reçoivent aucun traitement pour leur trouble dans les pays à revenu faible et intermédiaire ; 25 à 50 % ne reçoivent aucun traitement dans les pays à revenu élevé¹;

RECONNAISSANT que, au cours de la première année de la COVID-19, la prévalence mondiale de l'anxiété et de la dépression a augmenté de 25 %, exacerbée par les interruptions de service liées à la pandémie et, au cours de la deuxième année de la COVID-19, les progrès réalisés vers une vie saine se sont arrêtés ou inversés² et

RECONNAISSANT que l'on peut encore s'attendre à ce que cette charge s'alourdisse encore face à l'exposition accrue aux risques négatifs, tels que les conflits et les déplacements ;

RECONNAISSANT que la stigmatisation à l'égard des problèmes de santé mentale demeure partout dans le monde³;

SOULIGNANT que la psychologie, en tant que profession scientifique, promeut la santé mentale mondiale par le biais : de programmes d'alphabétisation sur la santé mentale et le bien-être, des programmes de développement socio-émotionnel ; de prestations de services adaptés sur le plan culturel ; de prestation de soins et de services psychologiques de grande qualité dans tous les secteurs (éducation, santé, justice, services sociaux) ; des équipes communautaires de psychologues et d'autres professionnels en santé mentale ; de systèmes intégrés de santé mentale ; de programmes de lutte contre la stigmatisation et la discrimination ; et par l'éducation et la formation de psychologues, ainsi que

1 https://www.who.int/health-topics/mental-health#tab=tab_1

2 <https://www.who.int/news/item/02-03-2022-covid-19-pandemic-triggers-25-increase-in-prevalence-of-anxiety-and-depression-worldwide>

3 Organisme mondial de la santé. (2014). Stigmatisation et discrimination. Extrait de <https://www.euro.who.int/en/health-topics/noncommunicable-diseases/mental-health/priority-areas/stigma-and-discrimination>

d'autres spécialistes et non-spécialistes lorsqu'il est bénéfique de partager les tâches ;

CONSIDERANT QUE l'Objectif 10 des Nations Unies pour le développement durable reconnaît **le besoin urgent de réduire les inégalités au sein des pays et entre eux** lorsque les données indiquent des disparités généralisées entre les sexes, entre les groupes ethniques, économiques, historiques et géographiques;

SOULIGNANT que l'inégalité est perpétrée et perpétuée lorsque des systèmes fondés sur le racisme structurel aboutissent à des décisions politiques qui favorisent ceux qui ont un pouvoir et des privilèges non mérités, conduisant à des conséquences dévastatrices sur le plan humain et dans le monde réel, notamment toutes les formes de discrimination, les effets négatifs disproportionnés des changements climatiques, des déplacements et des migrations forcées, ainsi que la mortalité, la morbidité et la perte de qualité de vie et de bien-être⁴.

SOULIGNANT que les problèmes de santé mentale découlent, en partie, de l'inégalité et de la discrimination systémique, notamment le racisme générationnel, l'oppression et l'exclusion, et qu'ils sont illustrés par un accès limité à un logement sûr, aux soins de santé, à la sécurité alimentaire, à une éducation de qualité, à des services aux personnes handicapées, à la technologie ou aux possibilités de développement des compétences et d'emploi⁵;

RECONNAISSANT que la psychologie et les psychologues peuvent s'attaquer aux inégalités, à l'iniquité et à la discrimination en reconnaissant et en prévoyant les préjugés implicites, en utilisant les résultats de la recherche pour réduire la dévalorisation des exogroupes et les comportements qui permettent la discrimination et le traitement inégal ; en fournissant des connaissances sur l'équité et les droits de la personne, en sensibilisant et en favorisant la prévention des conditions menant à l'inégalité, en élaborant des solutions en partenariat avec les moins susceptibles d'être au pouvoir, et en préconisant des politiques qui favorisent l'égalité;

CONSIDERANT QUE le 13^{ème} Objectif de développement durable des Nations Unies nous exhorte à **prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique et ses répercussions**, et qu'il y existe un consensus généralisé sur ce point parmi les climatologues qu'il y a un réchauffe-

ment de la planète principalement dû à l'augmentation des quantités de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère et à l'augmentation des émissions due aux activités humaines;

RECONNAISSANT que l'augmentation des températures de surface a entraîné des changements dans le climat de toutes les régions de la planète, notamment la modification du régime de précipitations, l'élévation du niveau de la mer, la fonte des glaces polaires et l'augmentation du nombre de tempêtes violentes, des inondations, des vagues de chaleur, des sécheresses et des feux de forêt, qui menacent la santé et le bien-être des personnes, des cultures et des sociétés;

RECONNAISSANT que le changement climatique contribue à l'augmentation de la prévalence et de la gravité des problèmes de santé mentale, notamment le stress post-traumatique, l'anxiété, la dépression et les troubles liés à la toxicomanie, les agressions et les violences interpersonnelles, l'altération des fonctions cognitives et cérébrales ; aux problèmes de santé physique, notamment les maladies infectieuses, maladies cardiovasculaires, respiratoires, rénales et allergiques ; et aux problèmes sociaux, notamment l'éclatement de la communauté et les déplacements de population;

RECONNAISSANT que toutes les communautés sont touchées, et que les pays, les communautés et les peuples marginalisés et défavorisés supportent de manière disproportionnée les impacts négatifs du changement climatique;

SOULIGNANT que les psychologues et les psychologues peuvent s'attaquer au changement climatique par la recherche et les interventions psychologiques pour : atténuer les effets néfastes sur la santé mentale et favoriser la résilience ; encourager les attitudes et les comportements respectueux de l'environnement et les comportements pro-sociaux et pro-santé ; offrir un soutien aux réfugiés climatiques ;

SOULIGNANT ÉGALEMENT que les psychologues peuvent aussi s'attaquer au changement climatique en élaborant des outils pour promouvoir l'alphabétisation sur le climat, la santé et le bien-être ; élaborer des programmes d'éducation environnementale liés au bien-être des personnes ; fournir des outils permettant aux personnes, aux organisations et aux collectivités d'acquérir des compétences cognitives, sociales et émotionnelles pour la résolution de problèmes ; élaborer des interventions pour

4 Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. (2020). L'inégalité dans un monde qui change rapidement. Extrait de <https://www.un.org/development/dspd/wp-content/uploads/sites/22/2020/01/World-Social-Report-2020-FullReport.pdf>.

5 World Health Organization. (2014). Social determinants of mental health. Retrieved from https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/112828/9789241506809_eng.pdf.

favoriser une meilleure interconnectivité et une meilleure cohésion sociale au sein des collectivités ; élaborer des interventions pour le changement de comportement individuel et organisationnel ou la transition personnelle et sociale et l'adaptation ; utiliser les données issues des recherches en psychologie pour appuyer la prise de décisions et les décideurs en matière de climat ; contribuer à la conception et à la mise en œuvre de politiques publiques concernant le climat, les environnements sains et les collectivités résilientes ; intégrer les facteurs humains à la conception de bâtiments et de collectivités respectueux de l'environnement ; contribuer à la création et à l'adoption de technologies vertes ; préconiser l'amélioration des politiques climatiques ; et sensibiliser les décideurs à l'évaluation des risques et aux interventions de changement comportemental ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE les organisations de psychologie participantes de l'Alliance collaborent pour promouvoir et appuyer la collaboration internationale et interdisciplinaire afin de prioriser la réalisation des ODD 3, 10 et 13.

L'Alliance convient d'appliquer la recherche et la pratique de la psychologie pour : a) promouvoir la santé, faire progresser la santé mentale et le bien-être mondiaux, sensibiliser aux conséquences directes et indirectes à long terme d'une crise sanitaire mondiale (ODD 3) ; b) accroître l'équité et l'inclusion entre les peuples et les communautés, réduire toutes les formes de discrimination (ODD 10) ; c) contribuer à atténuer le changement climatique et faciliter l'adaptation à ses effets (ODD 13).

Pour atteindre cet objectif, l'Alliance élaborera des documents, des messages et des initiatives pour :

1. Promouvoir la sensibilisation et l'alphabétisation du public sur la façon dont la recherche et l'application de la psychologie traitent des causes et des conséquences du comportement humain pertinentes pour les ODD 3, 10 et 13 ;
2. Promouvoir la sensibilisation et l'alphabétisation du public sur les façons dont la recherche et l'application de la psychologie peuvent être utilisées pour provoquer un changement d'attitude et de comportement ; élaborer et développer des interventions adaptées à la culture, favoriser l'action et promouvoir le bien-être à long terme ;
3. Encourager les organismes de psychologie et leurs membres à inclure de l'information sur les ODD dans leurs programmes, leur matériel éducatif, promouvoir la

discussion et la coopération avec les organisations nationales et internationales sur les stratégies d'application de la science et la pratique de la psychologie pour atteindre les objectifs des ODD ;

4. Encourager les organisations de psychologie à informer activement les décideurs politiques locaux, nationaux et mondiaux et à les consulter pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques ; et collaborer activement avec les organisations nationales et internationales ;
5. Encourager les organisations de psychologie à modéliser leurs propres structures et pratiques organisationnelles pour donner l'exemple des « bonnes pratiques » dans l'atteinte des objectifs des ODD 3, 10 et 13.

Sur la base de cette résolution, l'Alliance Mondiale pour la Psychologie finalisera collectivement une feuille de route 2023-2025 qui détaille les objectifs spécifiques pour les ODD 3, 10 et 13 à entreprendre dans le cadre des activités de l'Alliance.

Bogota, Colombia
16 juin 2022